

Conseil d'administration

Séance du 16 mars 2018

Délibération N10

Construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours à Eguzon : convention entre la communauté de communes Argenton-Eguzon-Vallée de la Creuse et le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du bureau du 2 septembre 2016 approuvant le programme fonctionnel des travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle relatifs à la construction du nouveau centre d'incendie et de secours d'Eguzon ;

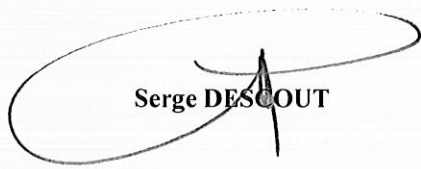
VU la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

VU la délibération du conseil municipal d'Eguzon, du 1^{er} mars 2011 ;

VU le projet de convention relatif à la construction du centre d'incendie et de secours d'Eguzon à intervenir avec la communauté de communes Argenton-Eguzon-Vallée de la Creuse et le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ;

DECIDE

Article unique : la convention, ci-annexée, relative à la construction du centre d'incendie et de secours d'Eguzon à intervenir avec la communauté de communes Argenton-Eguzon-Vallée de la Creuse et le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre est approuvée et monsieur le président du conseil d'administration est autorisé à la signer.


Serge DESCOUT